



ELECTIONS ANNULEES : JUSTICE A ETE RENDUE !

François DUROVRAI

Conseiller municipal

Président de l'opposition

Chères Montgeronnaises, chers Montgeronnais,

Les juges du Tribunal Administratif de Versailles **viennent d'annuler les élections municipales et cantonales** qui se sont déroulées dans notre ville en mars dernier.

Ils ont minutieusement analysé les faits et **constaté les irrégularités et manœuvres commises par le maire sortant.**

En lisant, au verso de ce courrier, les motifs retenus par les juges, vous constaterez que **Monsieur Hérault est donc sanctionné parce qu'il n'a pas respecté la loi.**

De nouvelles élections vont avoir lieu dans les toutes prochaines semaines si Monsieur Hérault s'en remet à ce jugement, ou dans plusieurs mois s'il le conteste en faisant appel.

C'est une bonne nouvelle pour la démocratie. Vous pourrez en effet, **sereinement et en toute transparence,** choisir l'avenir que vous souhaitez pour Montgeron.

Pour ma part, avec toute mon équipe, je continuerai, inlassablement, sur le terrain, à agir au service de notre ville et de ses habitants car **Montgeron mérite que l'on se batte pour elle !**

A cet effet, j'ai le plaisir de vous convier à la réunion d'information que j'organise :

Jeudi 9 octobre 2008 à 20H45
Gymnase du Nouzet
115 route de Corbeil

*Merci de vos témoignages d'encouragement et de soutien.
Ces derniers mois, vous l'imaginez, ont été difficiles.
Mais justice a été rendue. C'est là l'essentiel.*

Fidèlement, François Durovray



ANNULATION DES ELECTIONS :

POURQUOI ? COMMENT ?

En France, les campagnes électorales sont encadrées par la loi afin de garantir l'égalité entre les candidats et permettre aux citoyens de voter librement.

Au cours de sa campagne, le maire sortant Monsieur Hérault, a multiplié les manœuvres en utilisant illégalement les moyens de la commune. En abusant de sa position, il a pu se maintenir au pouvoir in extremis, avec 138 voix d'avance aux élections municipales et seulement 24 voix aux élections cantonales.

Des recours ont donc été déposés auprès du Tribunal Administratif de Versailles pour demander l'annulation des scrutins. François Durovray a apporté les preuves des manœuvres de Monsieur Hérault.

Trois juges professionnels et indépendants ont étudié ce dossier. Le 23 septembre dernier, à l'issue de ce travail, **ils ont rendu leur jugement dont les conclusions sont sans ambiguïté : les pratiques de Monsieur Hérault constituent « une manœuvre intervenue en vue des opérations électorales ».**

Ils ont notamment constaté que, Monsieur Hérault avait organisé au cours de la campagne électorale et avec les moyens financiers de la commune, 21 visites et réunions de quartiers pour faire des promesses aux habitants, alors même qu'il n'en avait organisé qu'une les années précédentes.

Ils ont également constaté que, Monsieur Hérault avait utilisé la cérémonie des vœux pour prononcer un discours de campagne.

Cette utilisation de son mandat de maire et des moyens de la mairie pour en réalité faire sa campagne, est contraire à la loi car cela rompt l'égalité entre les candidats.

Les juges ont donc estimé que, **parmi les multiples irrégularités commises, ces deux seuls faits suffisaient à faire annuler les élections.**

Le tribunal sanctionne ainsi **Monsieur Hérault qui a utilisé les moyens de la commune, dans le but de satisfaire son ambition électorale personnelle**, un tel mélange des intérêts étant condamnable.